

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VIENNE - 3802 - Documents comptables (B-S)  
- Dépôt le 31/12/2024 - B2024/015301 - 2010 B 00712 - 523 289 619 - SOCIETE D'ARTICLES  
DOMESTIQUES



---

# CABINET PATRICK BOIS-FAVRE

---

## EXPERT COMPTABLE

Inscrit au tableau  
de l'ordre des experts comptables  
région de Lyon

## COMMISSAIRE AUX COMPTES

Inscrit sur la liste nationale des  
des commissaires aux comptes  
rattaché à la CRCC de Dauphiné Savoie

## SOCIETE D'ARTICLES DOMESTIQUES

9 LES MERAUDIERES

38110 STE BLANDINE

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

32, rue de la Tuilerie - 38176 SEYSSINET PARISET Cedex - Tél : 06 22 16 25 53

Bureau ouvert de 9h à 12h et de 14h à 17h30

RCS Grenoble : B 435 326 228 - APE : 6920Z

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

SOCIETE D'ARTICLES DOMESTIQUES

9 LES MERAUDIÈRES

38110 STE BLANDINE

## **BILAN AU 30 JUIN 2024**

*- Attestation des comptes*

### **COMPTES ANNUELS**

*- Détail des comptes bilan actif passif*

*- Détail Compte de résultat*

*- Annexe à la liasse fiscale*

### **DOSSIER FISCAL**

*- Liasse 2065*

*- Liasses 2050 à 2059-F*

**CABINET PATRICK BOIS FAVRE**  
32 RUE DE LA TUILERIE

38170 SEYSSINET PARISET  
06 22 16 25 53

JK

## ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

SOCIETE D'ARTICLES DOMESTIQUES  
9 LES MERAUDIÈRES  
38110 STE BLANDINE

relatifs à l'exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	323 687.73 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	807 518.50 Euros
- Résultat net comptable,	(9 242.43) Euros

Fait à SEYSSINET PARISET  
Le 15/10/2024

PRAIZEY Michael

JLC

**SOCIETE D'ARTICLES DOMESTIQUES**

**9 LES MERAUDIÈRES**

**38110 STE BLANDINE**

## **COMPTES ANNUELS**

***CABINET PATRICK BOIS FAVRE***  
***32 RUE DE LA TUILERIE***

***38170 SEYSSINET PARISET***  
***06 22 16 25 53***

*Je*

## DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/06/2024 12	30/06/2023 12	Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	3 408.00	4 544.00	1 136.00	25.00
20500000 LOGICIEL ET AUTRES DROITS	5 680.00	5 680.00		
28050000 AMORT LOGICIEL AUTRES DROITS	2 272.00	1 136.00	1 136.00	100.00
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	2 217.05	3 295.65	1 078.60	32.73
21540000 MATERIEL INDUSTRIEL	5 393.00	5 393.00		
28154000 AMORTIS.MATERIEL	3 175.95	2 097.35	1 078.60	51.43
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 083.67	1 175.18	91.51	7.79
21830000 MATERIEL BUREAU , INFORMATIQUE	1 983.64	1 983.64		
28183000 AMORT MAT BUREAU&INFORMATIQUE	899.97	808.46	91.51	11.32
AUTRES TITRES IMMOBILISES	158.60	158.60		
27100000 TITRES IMMOBILISES	158.60	158.60		
<b>Total II</b>	<b>6 867.32</b>	<b>9 173.43</b>	<b>2 306.11</b>	<b>25.14</b>
MARCHANDISES	39 674.76	59 726.99	20 052.23	33.57
37000000 STOCKS DE MARCHANDISES	39 674.76	59 726.99	20 052.23	33.57
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	108 041.94	189 358.91	81 316.97	42.94
41100000 CLIENTS	108 041.94	189 358.91	81 316.97	42.94
AUTRES CREANCES	32 507.07	31 899.48	607.59	1.90
40100000 FOURNISSEURS	1 981.78	804.29	1 177.49	146.40
40980000 FOURNISSEURS AVOIR A RECEVOIR	30 000.00	28 141.34	1 858.66	6.60
44566000 T.V.A. S AUTRE BIEN ET SERVICE		2 953.85	2 953.85	100.00
44586000 TVA SUR FACTURES NON PARVENUES	454.05		454.05	
46703000 MAXIMILIEN NDF	71.24		71.24	
DISPONIBILITES	136 446.79	201 076.96	64 630.17	32.14
51200000 BANQUE POPULAIRE DES ALPES	131 844.18	173 682.04	41 837.86	24.09
51210000 CIC LYONNAISE DE BANQUE	4 394.61	27 186.92	22 792.31	83.84
51221000 SOUSCRIPTION CAT	208.00	208.00		
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	149.85	23 712.00	23 562.15	99.37
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	149.85	23 712.00	23 562.15	99.37
<b>Total III</b>	<b>316 820.41</b>	<b>505 774.34</b>	<b>188 953.93</b>	<b>37.36</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>323 687.73</b>	<b>514 947.77</b>	<b>191 260.04</b>	<b>37.14</b>

**DETAIL BILAN PASSIF**

PASSIF	Exercice N 30/06/2024 12	Exercice N-1 30/06/2023 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>CAPITAL</b>	1 500.00	1 500.00		
10130000 CAP. SOUSCRIT APPELE, VERSE	1 500.00	1 500.00		
<b>RESERVE LEGALE</b>	150.00	150.00		
10610000 RESERVE LEGALE	150.00	150.00		
<b>AUTRES RESERVES</b>	20 317.91	31 173.92	10 856.01	34.82
10680000 AUTRES RESERVES	20 317.91	31 173.92	10 856.01	34.82
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)</b>	9 242.43	10 856.01	1 613.58	14.86
<b>Total I</b>	12 725.48	21 967.91	9 242.43	42.07
<b>EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	75 331.63	109 179.89	33 848.26	31.00
16410000 PRET 80 K € 5903668	29 746.89	45 691.35	15 944.46	34.90
16420000 EMPRUNT BPDA 5946802	9 278.28	15 402.36	6 124.08	39.76
16430000 PRET 1852796002103 CIC	36 306.46	48 086.18	11 779.72	24.50
<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES</b>	25 371.34	25 371.34		
45510000 ASSOCIES - C/C - LUDOVIC	13.02	13.02		
45530000 C/C MAXIMILIEN CAGNION	25 358.32	25 358.32		
<b>DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES</b>	147 829.16	256 820.84	108 991.68	42.44
40100000 FOURNISSEURS	136 198.09	256 820.84	120 622.75	46.97
40810000 FOURNISSEURS FNP	11 631.07		11 631.07	
<b>DETTE FISCALES ET SOCIALES</b>	59 724.07	99 735.68	40 011.61	40.12
42100000 PERSONNEL REMUNERATIONS DUES	1 179.24		1 179.24	
42700000 URSSAF TNS A PAYER	19 969.48	38 618.72	18 649.24	48.29
42820000 DETTES PROV. CONGES A PAYER	734.15		734.15	
43100000 URSSAF POLE EMPLOI	15.34		15.34	
43740000 RETRAITE NON CADRE	687.82	663.74	24.08	3.63
43820000 CHGES SOCIALES CONGES A PAYER	12.04		12.04	
44551000 T.V.A. A DECAISSER	6 331.00	20 636.00	14 305.00	69.32
44580000 TVA A REGULARISER	30 795.00	31 175.00	380.00	1.22
44586000 TVA SUR FACTURES NON PARVENUES		8 642.22	8 642.22	100.00
<b>AUTRES DETTES</b>	2 706.05	1 872.11	833.94	44.55
41100000 CLIENTS	1 963.55	947.51	1 016.04	107.23
46702000 JEAN-LOUIS NDF	742.50	924.60	182.10	19.70
<b>Total IV</b>	310 962.25	492 979.86	182 017.61	36.92
<b>TOTAL GENERAL</b>	323 687.73	514 947.77	191 260.04	37.14

## DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/06/2024 12	30/06/2023 12	Euros	%
<b>VENTES DE MARCHANDISES</b>	807 518.50	999 728.07	192 209.57	19.23
70702990 VENTES MARCHANDISES HORS CEE	138 223.23	98 258.62	39 964.61	40.67
70720000 REVENTE 20%	669 295.27	901 469.45	232 174.18	25.76
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	807 518.50	999 728.07	192 209.57	19.23
<b>REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES</b>	5 000.00	43 723.61	38 723.61	88.56
79100000 TRANSF CHARGES D'EXPLOITATION	5 000.00	43 723.61	38 723.61	88.56
<b>AUTRES PRODUITS</b>	31 267.02	16 024.21	15 242.81	95.12
75800000 PRODT DIVERS GESTION COURANTE	31 267.02	16 024.21	15 242.81	95.12
<b>Total des Produits d'exploitation</b>	843 785.52	1 059 475.89	215 690.37	20.36
<b>ACHATS DE MARCHANDISES</b>	578 134.59	801 966.90	223 832.31	27.91
60708800 MARCHANDISES INTRACOM.	246 556.81	203 572.50	42 984.31	21.11
60709900 MARCHANDISES HORS CEE	133 339.94	467 263.00	333 923.06	71.46
60720000 ACHATS REVENTE 20%	146 347.97	55 555.52	90 792.45	163.43
60870000 FRAIS ACCESSOIRES / MARCHANDIS	51 889.87	75 575.88	23 686.01	31.34
<b>VARIATION DE STOCK (MARCHANDISES)</b>	20 052.23	26 756.22	6 703.99	25.06
60370000 VARIATION STOCKS MARCHANDISE	20 052.23	26 756.22	6 703.99	25.06
<b>AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>	104 757.51	126 066.69	21 309.18	16.90
60611000 ELECTRICITE	1 615.34	3 458.70	1 843.36	53.30
60620000 CARBURANT	1 356.77	2 354.77	998.00	42.38
60630000 FOURNIT ENTRETIEN PETIT EQUIPT	3 027.77		3 027.77	
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	672.58	1 763.18	1 090.60	61.85
61221000 CB BNP LEASE BAIE DE STOCKAGE		531.00	531.00	100.00
61321000 LOCATION IMMOB GRENOBLE	6 980.00	10 978.96	3 998.96	36.42
61325000 LOCATION IMMOBILIERE ST BLAND	3 600.00	3 600.00		
61350000 LOYERS ALPHABET BMW	12 146.64	8 863.68	3 282.96	37.04
61350100 LOCATIONS ESPACES STOCKAGE	21 833.83	30 616.29	8 782.46	28.69
61351000 LOCATION CTCAM TELESURVEILLAN	477.81	606.10	128.29	21.17
61520000 ENTRET/REPAR. BIENS IMMOB.	44.98		44.98	
61550000 ENTRETIEN MAT DE TRANSPORT	179.35	798.71	619.36	77.55
61600000 PRIMES D'ASSURANCES	2 048.82	1 065.77	983.05	92.24
61630000 ASSURANCE TRANSPORT		900.00	900.00	100.00
61810000 ABONNEMENT	1 639.99		1 639.99	
62220000 COMMISSION SUR VENTE	992.80	5 055.01	4 062.21	80.36
62260000 HONORAIRES	4 532.00	4 532.00		
62261000 AUTRES HONORAIRES	21 937.00		21 937.00	
62263000 HONORAIRES SOCIAL	355.00		355.00	
62310000 ANNONCES ET INSERTIONS	8 050.00	29 350.72	21 300.72	72.57
62330000 FOIRES ET EXPOSITIONS		4 022.33	4 022.33	100.00
62340000 CADEAUX A LA CLIENTELE	308.33	500.00	191.67	38.33
62380000 DIVERS-POURBOIRES,DONS COURANT	30.00		30.00	
62410000 TRANSPORTS SUR ACHATS	225.40		225.40	
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	2 210.99	5 129.17	2 918.18	56.89
62570000 RECEPTIONS	5 280.86	4 369.64	911.22	20.85
62610000 FRAIS POSTAUX	744.10	917.64	173.54	18.91
62620000 TELEPHONE	2 580.88	2 648.62	67.74	2.56
62700000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILE	1 886.27	1 632.75	253.52	15.53
62810000 CONCOURS DIVERS (COTISATIONS.)		2 371.65	2 371.65	100.00

JLc

## DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2024 12	Exercice N-1 30/06/2023 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	3 800.60	4 814.85	1 014.25	21.07
63511000 CET	426.00	474.00	48.00	10.13
63514000 TAXE SUR VEHICULE DE SOCIETE		20.00	20.00	100.00
63540000 DROIT ENREGISTREMENT ET TIMBRE		96.75	96.75	100.00
63580000 AUTRES IMPOTS ET TAXES	1 599.60	1 352.10	247.50	18.30
63781000 CSG CRDS NON DEDUCTIBLE	1 775.00	2 872.00	1 097.00	38.20
<b>SALAIRES ET TRAITEMENTS</b>	96 833.11	98 852.09	2 018.98	2.04
64100000 REMUNERATIONS DU PERSONNEL	10 064.34		10 064.34	
64115000 REMUNERATION GERANT JL CAGNION		2 984.45	2 984.45	100.00
64115002 REMUNERATION GERANT MAXIMILIEN	60 116.20	56 000.00	4 116.20	7.35
64115101 COTISATION RSI MAXIMILIEN	14 524.00	15 191.00	667.00	4.39
64115102 COTISATION RSI JL CAGNION	4 273.00	10 048.00	5 775.00	57.47
64115501 COTISATION COMPLEMENTAIRE MAX	1 381.16	2 736.80	1 355.64	49.53
64115502 COMPLEMENTAIRE JL CAGNION	1 156.26	1 528.84	372.58	24.37
64115901 CSG DEDUCTIBLE GERANT MAXIMILI	4 162.00	4 351.00	189.00	4.34
64115902 CSG DEDUCTIBLE GERANT JL CAGNI		2 376.00	2 376.00	100.00
64120000 CONGES PAYES	734.15		734.15	
64140000 INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS		3 636.00	3 636.00	100.00
64150300 GAN PERFORMANCE RETRAITE	422.00		422.00	
<b>CHARGES SOCIALES</b>	175.01		175.01	
64510000 COTISATIONS A L'URSSAF	137.40		137.40	
64520000 COTISATIONS RETRAITE NON CADRE	37.61		37.61	
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS</b>	2 306.11	2 571.96	265.85	10.34
68110000 DOT.AMORTIS.IMMOBILISATIONS	2 306.11	2 571.96	265.85	10.34
<b>AUTRES CHARGES</b>	40 440.46	2 297.04	38 143.42	NS
65400000 PERTE SUR CREANCES IRRECOUV.	40 438.62		40 438.62	
65800000 CHGE DIVERSE GESTION COURANTE	1.84	2 297.04	2 295.20	99.92
<b>Total des Charges d'exploitation</b>	846 499.62	1 063 325.75	216 826.13	20.39
<b>Résultat d'exploitation</b>	2 714.10	3 849.86	1 135.76	29.50
<b>PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS</b>	10.08	8.06	2.02	25.06
76100000 PRODUITS DE PARTICIPATIONS	10.08	8.06	2.02	25.06
<b>Total des Produits financiers</b>	10.08	8.06	2.02	25.06
<b>INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES</b>	2 957.29	1 832.11	1 125.18	61.41
66116000 INTERET EMPRUNT,DETTE ASSIMILE	2 733.56	1 144.43	1 589.13	138.86
66160000 INT. BANCAIRES-AGIOS ESCOMPTE	223.73	687.68	463.95	67.47
<b>Total des Charges financières</b>	2 957.29	1 832.11	1 125.18	61.41
<b>Résultat financier</b>	2 947.21	1 824.05	1 123.16	61.58
<b>Résultat courant avant impôts</b>	5 661.31	5 673.91	12.60	0.22
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION</b>	3 581.12	5 182.10	1 600.98	30.89
67120000 CH.EXCEP.- PENALITE, AMDE FISC		98.40	98.40	100.00
67180000 AMENDES COMMERCIALES	3 581.12	5 083.70	1 502.58	29.56

*JLC*



**ANNEXE A LA LIASSE FISCALE**

<b>Ecritures d'inventaires</b>	<b>Débit</b>	<b>Crédit</b>	<b>Montant</b>
<b>COMPTES D'ACTIF</b>			
<b>48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>			<b>149.85</b>
01/07/2023 AN S.A.N.	23 712.00		
01/07/2023 RE CIC EXPORT PRESTATION 2024		23 712.00	
30/06/2024 RE OCLS EX.CMCIC	149.85		
<b>40980000 FOURNISSEURS AVOIR A RECEVOIR</b>			<b>30 000.00</b>
01/07/2023 AN S.A.N.	28 141.34		
01/07/2023 RE CELLULOSE BROCELIANDE AAR		28 141.34	
30/06/2024 RE AVOIR A RECEVOIR LUCART	30 000.00		
<b>COMPTES DE PASSIF</b>			
<b>40810000 FOURNISSEURS FNP</b>			<b>11 631.07</b>
30/06/2024 RE FNP SPACEFILL		1 920.00	
30/06/2024 RE FNP LC PAPER		4 788.00	
30/06/2024 RE FNP LKPG		804.29	
30/06/2024 RE FNP LUCART		4 118.78	
<b>42820000 DETTES PROV. CONGES A PAYER</b>			<b>734.15</b>
30/06/2024 RE Provisions pour congés payés		734.15	
<b>43820000 CHGES SOCIALES CONGES A PAYER</b>			<b>12.04</b>
30/06/2024 RE Provisions pour congés payés		12.04	

**ANNEXE A LA LIASSE FISCALE**

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
67180000 AMENDES COMMERCIALES			3 581.12
07/12/2023 BP CHEQUE NO : 0001858	394.54		
09/01/2024 BP HUISSIER BY IR	394.54		
07/02/2024 BP HUISSIER BY IR	394.54		
14/03/2024 BP HUISSIER BY IR	394.54		
05/04/2024 BP CHEQUE NO : 0001891 HUISSIER	394.54		
13/05/2024 BP CHEQUE NO : 0001898	394.54		
31/05/2024 BP ALPHA FINANCE	424.80		
03/06/2024 BP CHEQUE NO : 0001903	394.54		
30/06/2024 OD JEAN-LOUIS NDF BY IR	394.54		

JLC  
/

**SOCIETE D'ARTICLES DOMESTIQUES**

**9 LES MERAUDIÈRES**

**38110 STE BLANDINE**

## **DOSSIER FISCAL**

***CABINET PATRICK BOIS FAVRE***  
***32 RUE DE LA TUILERIE***

***38170 SEYSSINET PARISSET***  
***06 22 16 25 53***

*JC*



IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis  
2024

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

**I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES**

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)	e		
	f		
	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis (5)	Total (a à h)		

**J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES**

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.  Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle la versement a été effectué.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
			Montant des sommes versées :				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	Indemnités forfaitaires.	Rembours-ements.	
1	2	3	4	5	6	7	8
Cf état annexe							

**K DIVERS**

\* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

\* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**

**REMUNERATIONS**

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	
<b>MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A</b>	0 %      15 %      19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

**M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS**

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

JCC



Désignation de l'entreprise : SOCIETE D'ARTICLES DOMESTIQUES Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12
Adresse de l'entreprise 9 LES MERAUDIÈRES 38110 STE BLANDINE Durée de l'exercice précédent\* 12

Numéro SIRET\* 52328961900018 Néant \*

Table with columns: Brut (1), Amortissements, provisions (2), Net (3), Net (4). Rows include Capital souscrit non appelé, Frais d'établissement, Concessions, terrains, constructions, participations, stocks, créances, and total général.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Capital Quatre

\* Des obligations en engagement cette rubrique sont demandées dans le bilan 2023. Dossier N° 007935 en Euros. Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

JCC

Désignation de l'entreprise : SOCIETE D'ARTICLES DOMESTIQUES

Néant  \*

		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....1...500.....)	DA	1 500	1 500	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	150	150	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG	20 318	31 174	
	Report à nouveau	DH			
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	(9 242)	(10 856)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
<b>TOTAL (I)</b>	DL	12 725	21 968		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	75 332	109 180	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	25 371	25 371	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	147 829	256 821	
	Dettes fiscales et sociales	DY	59 724	99 736	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	2 706	1 872		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	310 962	492 980		
	Ecart de conversion passif * (V)	ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	323 688	514 948		
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	270 286	417 763	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		SOCIETE D'ARTICLES DOMESTIQUES						Néant	*	
		Exercice N						Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises*	FA	669 296	FB	138 223	FC	807 519	999 728		
	Production vendue	} biens*	FD		FE		FF			
			} services*	FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		669 296	FK	138 223	FL	807 519	999 728	
	Production stockée*					FM				
	Production immobilisée*					FN				
	Subventions d'exploitation					FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	5 000	43 724		
	Autres produits (1) (11)					FQ	31 267	16 024		
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	843 786	1 059 476	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	578 135	801 967		
	Variation de stock (marchandises)*					FT	20 052	26 756		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	104 758	126 067		
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	3 801	4 815		
	Salaires et traitements*					FY	96 833	98 852		
	Charges sociales (10)					FZ	175			
	<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>	Sur immo. } - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions	dont fonds de commerce		HS		GA	2 306	2 572	
							GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	40 440	2 297		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	846 500	1 063 326		
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	(2 714)	(3 850)		
<b>résultats en commun</b>	Bénéfice attribué ou perte transférée*					(III)				
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					(IV)				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	Produits financiers de participations (5)					GJ	10	8		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL				
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM				
	Différences positives de change					GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO				
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	10	8		
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 957	1 832		
	Différences négatives de change					GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT				
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	2 957	1 832		
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	(2 947)	(1 824)		
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	(5 661)	(5 674)		

JCC  
/

Désignation de l'entreprise : SOCIETE D'ARTICLES DOMESTIQUES		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	3 581	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	3 581	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	(3 581)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
<b>TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)</b>		HL	843 796	
<b>TOTAL DES CHARGES (III + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	853 038	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	(9 242)	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP	531
		- Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	5 000	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	dont cotisations Madelin A7		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
AMENDES COMMERCIALES	3 581			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SOCIETE D'ARTICLES DOMESTIQUES										Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations					
								Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	5 680	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[ Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	[ Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				[ Dont Composants	M2		KP		KQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				[ Dont Composants	M3	5 393	KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV		KW		KX		
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	1 984	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
	TOTAL III					LN	7 377	LO		LP			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
	Autres participations					8U		8V		8W			
	Autres titres immobilisés					1P	159	1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V			
	TOTAL IV					LQ	159	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	13 215	ØH		ØJ				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
						par virement de poste à poste 1							
						par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	5 680	LX	5 680		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY			
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agents et am. des constructions			IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	5 393	ML	5 393		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers					IU		MM		MN		
		Matériel de transport					IV		MP		MQ		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					IW		MS	1 984	MU	1 984	
		Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA			
	Avances et acomptes					NC		ND		NE			
	TOTAL III					IY		NG	7 377	NH	7 377		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7			
	Autres participations					IØ		ØX		ØY			
	Autres titres immobilisés					I1		2B	159	2D	159		
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F			
	TOTAL IV					I3		NJ	159	NK	159		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	13 215	ØL	ØM	13 215		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.  
Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

Exercice N, clos le : 3 0 0 6 2 0 2 4

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SOCIETE D'ARTICLES DOMESTIQUES

Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

## CADRE B

## DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

JCC

Désignation de l'entreprise : SOCIETE D'ARTICLES DOMESTIQUES Néant  \*

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)\*

Table with columns: IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES, Montant des amortissements au début de l'exercice, Augmentations : dotations de l'exercice, Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises, Montant des amortissements à la fin de l'exercice. Rows include Frais d'établissement, Fonds commercial, Autres immobilisations incorporelles, Terrains, Constructions, Installations techniques, etc.

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Table with columns: Immobilisations amortissables, DOTATIONS (Colonnes 1-3), REPRISES (Colonnes 4-6), Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice. Rows include Frais d'établissements, Fonds commercial, Autres immob. incorporelles, Terrains, Constructions, etc.

CADRE C

Table with columns: MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES\*, Montant net au début de l'exercice, Augmentations, Dotations de l'exercice aux amortissements, Montant net à la fin de l'exercice. Rows include Frais d'émission d'emprunt à étaler, Primes de remboursement des obligations.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copie Quadri

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032. Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

JCC

Désignation de l'entreprise : SOCIETE D'ARTICLES DOMESTIQUES

Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4	O5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8	O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SOCIETE D'ARTICLES DOMESTIQUES

Néant  \*

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL			UM	UN		
	Prêts (1) (2)	UP			UR	US		
	Autres immobilisations financières	UT			UV	UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA						
	Autres créances clients	UX	108 042	108 042				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO ) prêtés ou remis en garantie *	ZI						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfiques	VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	454	454			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	32 053	32 053				
	Charges constatées d'avance	VS	150	150				
	<b>TOTAUX</b>		VT	140 699	140 699	VU	VV	
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE						
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG						
	à plus de 1 an à l'origine	VH	75 217	34 655	40 561			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	147 829	147 829				
Personnel et comptes rattachés		8C	21 883	21 883				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	715	715				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfiques	8E						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	37 126	37 126				
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	25 371	25 371				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	2 706	2 706				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ						
Produits constatés d'avance		8L						
<b>TOTAUX</b>		VY	310 847	270 286	40 561			
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	33 963	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques VL				
				* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SOCIETE D'ARTICLES DOMESTIQUES						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le :							
								3	0	0	6	2	0	2	4
<b>I. RÉINTEGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>						WA			
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés												WB		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE	7 325				XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)			WG							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB							
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX					XW		
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*												XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)												Y7			
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7						K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'IR)									I8			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions									ZN WN WO			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)												XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW					WQ			
		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro				M8									
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3			
										TOTAL I	WR	7 325			
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>						WS	9 242		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												WT			
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007) - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs									WV WH WP WW			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %											I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*											WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations					2A					XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)												ZK			
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.												ZY			
Mesures d'incitation à l'investissement	Majoration d'amortissement *											XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5			XF		
		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)				K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)				PA				
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)		ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		1F		Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC			
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP		Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)		PB		Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)		PC			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)												XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI					XG			
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2			
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>										TOTAL II	XH	9 242			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables						bénéfice (I moins II)		XI							
						déficit (II moins I)							XJ	1 917	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL							
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												XL			
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>								XN					XO	1 917	

JCC

Désignation de l'entreprise : SOCIETE D'ARTICLES DOMESTIQUES		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	192 889	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter		
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	192 889	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	1 917	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	194 806	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis AL 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	746	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis AL 2 du CGI *	ZV	ZW	
<b>Provisions pour risques et charges *</b>	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
<b>Provisions pour dépréciation *</b>	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
<b>Charges à payer</b>	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b>	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

JCC

**11** **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

**EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT**

Désignation de l'entreprise : <b>SOCIETE D'ARTICLES DOMESTIQUES</b>										Néant <input type="checkbox"/> *			
<b>ORIGINES</b>	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	<b>OC</b>		<b>AFFECTATIONS</b>	Affectations aux réserves	- Réserves légales	<b>ZB</b>						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	<b>OD</b>	(10 856)		Dividendes	- Autres réserves	<b>ZD</b>						
	Prélèvements sur les réserves	<b>OE</b>			Autres répartitions		<b>ZE</b>						
					Report à nouveau		<b>ZF</b>						
	<b>TOTAL I</b>	<b>OF</b>	(10 856)			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	<b>ZG</b>			(10 856)			
<b>TOTAL II</b>										<b>ZH</b>	(10 856)		
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		Exercice N-1 :	
<b>ENGAGEMENTS</b>	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	<b>J7</b>	42 300		<b>YQ</b>								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				<b>YR</b>								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				<b>YS</b>								
<b>DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>	- Sous-traitance				<b>YT</b>								
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	<b>J8</b>			<b>XQ</b>	45 038		54 665					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				<b>YU</b>								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				<b>SS</b>	26 824		4 532					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				<b>YV</b>	993		5 055					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	<b>ES</b>			<b>ST</b>	31 902		61 815					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				<b>ZJ</b>	104 758		126 067					
<b>IMPÔTS ET TAXES</b>	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				<b>YW</b>	426		474					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	<b>ZS</b>			<b>YZ</b>	3 375		4 341					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				<b>YX</b>	3 801		4 815					
<b>TVA</b>	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				<b>YY</b>	238 445		317 490					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				<b>YZ</b>	146 421		181 076					
<b>DIVERS</b>	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2023)*				<b>OB</b>								
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				<b>OS</b>								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				<b>ZK</b>		%		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *	<b>XP</b>			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I)		Si oui cocher 1 Sinon 0		<b>ZR</b>	0			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	<b>RG</b>											
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	<b>RH</b>												
<b>RÉGIME DE GROUPE*</b>	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	<b>JA</b>		Plus-values à 15 %	<b>JK</b>		Plus-values à 0 %	<b>JL</b>					
				Plus-values à 19 %	<b>JM</b>		Imputations	<b>JC</b>					
	Groupe : résultat d'ensemble.	<b>JD</b>		Plus-values à 15 %	<b>JN</b>		Plus-values à 0 %	<b>JO</b>					
				Plus-values à 19 %	<b>JP</b>		Imputations	<b>JF</b>					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	<b>JH</b>		N° SIRET de la société mère du groupe	<b>JJ</b>								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

*JCC*

Désignation de l'entreprise : SOCIETE D'ARTICLES DOMESTIQUES Néant  \*

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
	⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)			(A)				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)				(B)			
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪					(ventilation par taux)	(C)	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

JCC



Désignation de l'entreprise : SOCIETE D'ARTICLES DOMESTIQUES Néant  \*

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8% ② . Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① * Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	
---	---	--

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \***

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

JLC

16

Désignation de l'entreprise : SOCIETE D'ARTICLES DOMESTIQUES				Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/07/2023		et clos le : 30/06/2024		Durée en nombre de mois	
				1	2
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>					
Effectif moyen du personnel * :				YP	0
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>					
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	807 519
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
<b>TOTAL 1</b>				OX	807 519
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	31 267
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	5 000
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
<b>TOTAL 2</b>				OM	36 267
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>					
Achats				ON	584 807
Variation négative des stocks				OQ	20 052
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	53 047
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	40 440
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
<b>TOTAL 3</b>				OJ	698 347
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>					
Calcul de la valeur ajoutée				OG	145 439
(total 1 + total 2 - total 3)					
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	145 439
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				EV	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	807 519	Effectifs au sens de la CVAE *	
				EY	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence		GY	01/01/2023	GZ	31/12/2023
Date de cessation				HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : SOCIETE D'ARTICLES DOMESTIQUES

Néant  \*

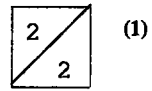
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

N° de dépôt

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 6 2 0 2 4 N° SIRET 5 2 3 2 8 9 6 1 9 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SOCIETE D'ARTICLES DOMESTIQUES

ADRESSE (voie) 9 LES MERAUDIÈRES

CODE POSTAL 38110 VILLE STE BLANDINE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 4 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 1 000

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille CAGNION Prénom(s) MAXIMILIEN

Nom d'usage % de détention 14.00 Nb de parts ou actions 140

Naissance : Date 220383 N° Département 88 Commune EPINAL Pays FR

Adresse : N° 9 Voie AVENUE DU THIOU

Code postal 74000 Commune ANNECY Pays FR

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

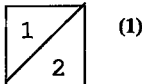
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

JCC

# COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE  N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1  Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2  Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  Nom de famille  Prénom(s)

Nom d'usage  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom de famille  Prénom(s)

Nom d'usage  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

JCC

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1

(1)

Néant  \*

N° de dépôt

[ ]

EXERCICE CLOS LE

3 0 0 6 2 0 2 4

N° SIRET

5 2 3 2 8 9 6 1 9 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SOCIETE D'ARTICLES DOMESTIQUES

ADRESSE (voie)

9 LES MERAUDIÈRES

CODE POSTAL

38110

VILLE

STE BLANDINE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

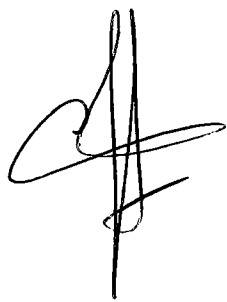
Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

JLC

PO 

le 27/12/2024

JCC

SOCIETE D'ARTICLES DOMESTIQUES  
Société à responsabilité limitée à capital variable  
Capital minimum : 1 500,00 Euros  
Siège social : 79 Impasse Des Méraudières – 38110 SAINTE BLANDINE  
523 289 619 R.C.S. VIENNE

**RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS VISEES**  
**PAR L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DE COMMERCE**  
**EXERCICE CLOS AU 30/06/24**

Chers associés,

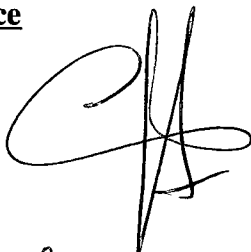
En application des dispositions des articles L : 223-19 et suivants du code de commerce, nous portons ci-après à votre connaissance les opérations ou conventions visées auxdits articles conclues au cours de l'exercice :

- Monsieur Jean-Louis CAGNION est titulaire d'un compte courant d'associé d'un montant de 0,00 Euros à la clôture de l'exercice. Il n'a pas été rémunéré.
- Monsieur Maximilien CAGNION est titulaire d'un compte courant d'associé d'un montant de 25 358,32 Euros à la clôture de l'exercice. Il n'a pas été rémunéré.
- Monsieur Ludovic CAGNION est titulaire d'un compte courant d'associé d'un montant de 13,02 Euros à la clôture de l'exercice. Il n'a pas été rémunéré.

Nous espérons que vous voudrez bien donner votre approbation aux conventions ci-dessus évoquées.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**Certifie conforme**  
**La Gérance**

Po   
le 27/12/24

JLc

SOCIETE D'ARTICLES DOMESTIQUES  
Société à responsabilité limitée à capital variable  
Capital minimum : 1 500,00 Euros  
Siège social : 79 Impasse Des Méraudières – 38110 SAINTE BLANDINE  
523 289 619 R.C.S. VIENNE

**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE CLOS AU 30/06/2024**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 juin 2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

**ACTIVITE DE LA SOCIETE**

**Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice**

Durant l'exercice clos le 30 juin 2024, l'activité s'est traduite par une baisse de chiffre d'affaires de -19,18% par rapport à l'exercice précédent et atteignant les 807 518,50 Euros. Cette baisse est due à la perte de clients et aussi par l'arrêt avec certains clients qui n'effectuaient pas leurs règlements.

La marge commerciale s'est améliorée par rapport à l'exercice précédent, elle représente 28,4 % du chiffre d'affaires. ( Ventes : 807518 / Achats : 578134 )

Le résultat est déficitaire, il passe à - 9 242,43 Euros et représente 1,14 % du chiffre d'affaires.

Les charges sociales sont en baisse

**Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Depuis le 30 juin 2023 date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

**Activités en matière de recherche et de développement**

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité en matière de recherche mais a alloué un budget de développement de sa propre marque de changes bébé, au cours de l'exercice écoulé.

**Evolution prévisible et perspective d'avenir**

JLC

Compte tenu du contexte actuel de la société et de la conjoncture dans notre branche d'activité, nous pouvons envisager encore une forte baisse de notre activité.

## **RESULTATS – AFFECTATION**

### **Examen des comptes et résultats**

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024, chiffre d'affaires s'est élevé à 807 518,50 Euros contre 999 728,07 Euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de 19,18 %

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 31 267,02 Euros contre 16 024,21 Euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats de variations des stocks s'élève à 578 135,59 Euros contre 801 966,90 Euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 27,90%

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 104 757,51 Euros contre 126 066,69 Euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -16,90 %.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 3 800,60 Euros contre 4 814,85 Euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -48,32 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 70 180,54 Euros contre 58 984,45 Euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 15,95 %. Cette augmentation est due à l'entrée d'un alternant dans la société.

Le montant des charges sociales s'élève à 18 797 Euros contre 25 239 Euros pour l'exercice précédent, une variation - 25,52 %.

Le nombre d'effectif est de salarié ( en alternance )

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 2 306,11 Euros contre 2 571,96 Euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 40 440,46 Euros contre 2 297,04 Euros pour l'exercice précédent qui est du aux créances irrécouvrables.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 846 499,62 Euros contre 1 063 325,75 Euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 20,39 %.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -2 714,10 Euros contre - 3849,86 Euros pour l'exercice précédent soit une variation négative

*JLC*

Quant au résultat avant impôts, le résultat financier de - 2947,21 Euro & - 1 824,05 Euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte du résultat exceptionnel de ( 3581) Euros contre (5 182) Euros pour l'exercice précédent et de l'impôt sur les sociétés 0,00 Euros contre un impôt sur les Sociétés de 0,00 Euros pour l'exercice précédent, le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2023 solde par une perte de 9 242,43 Euros contre une perte de 10 856,01 Euros pour l'exercice précédent.

Au 30 juin 2024, le total bilan de la Société s'élevait à 51323 687 Euros contre 514 947 Euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -37,14%.

### **Proposition d'affectation du résultat**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter cette perte en totalité sur le compte « autres réserves ».

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de - 9 243Euros

### **Distribution antérieure de dividendes**

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

### **Dépenses non déductibles fiscalement**

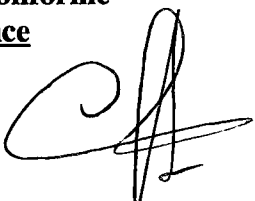
Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 10 090 Euros

### **CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**Certifie conforme**  
**La Gérance**

PO   
le 27/11/2024

JC

SOCIETE D'ARTICLES DOMESTIQUES  
Société à responsabilité limitée à capital variable  
Capital minimum : 1 500,00 Euros  
Siège social : 79 Impasse Des Méraudières – 38110 SAINTE BLANDINE  
523 289 619 R.C.S. VIENNE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE**  
**L 'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/12/2024**

L'an deux mille vingt quatre, le 16 Décembre à 13h00

Les associés de la société SOCIETE D'ARTICLES DOMESTIQUES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 79 Impasse Des Méraudières 38110 SAINTE-BLANDINE, sur convocation de la gérance.

Sont Présents ou représentés :

Madame Françoise CAGNION, propriétaire de 10 parts sociales,  
Monsieur Jean-Louis CAGNION, propriétaire de 250 parts sociales,  
Monsieur Ludovic CAGNION, propriétaire de 600 parts sociales,  
Monsieur Maximilien CAGNION, propriétaire de 140 parts sociales,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Ludovic CAGNION, en sa qualité de Gérant.

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée le texte des résolutions proposées.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

**RESOLUTION UNIQUE**  
**Rémunération de la gérance**

L'Assemblée générale décide de fixer à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, la rémunération (hors primes) allouée à Monsieur Maximilien CAGNION, à un montant maximum de 54 000 E par an, et ce jusqu'à décision contraire.

JL

L'Assemblée générale décide de fixer à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, la rémunération (hors primes) allouée à Monsieur Jean-Louis CAGNION, à un montant maximum de 0,00 E par an, et ce jusqu'à décision contraire.

Etant par ailleurs précisé que la Société prend en charge les cotisations sociales obligatoires et facultatives assises sur ses rémunérations.

Les gérants pourront prétendre au remboursement de leurs frais de représentation et de déplacement, sur présentation de justificatifs.

**Cette résolution est votée à l'unanimité des voix des associés.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**Certifie conforme**  
**La Gérance**

Po 

le 27/12/24

**SOCIETE D'ARTICLES DOMESTIQUES**  
Société à responsabilité limitée à capital variable  
Capital minimum : 1 500,00 Euros  
Siège social : 79 Impasse Des Méraudières – 38110 SAINTE BLANDINE  
523 289 619 R.C.S. VIENNE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE**  
**L 'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/12/2024**

L'an deux mille vingt trois, le 16 Décembre à 13h00 heures,

Les associés de la société SOCIETE D'ARTICLES DOMESTIQUES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 79 Impasse Des Méraudières 38110 SAINTE-BLANDINE, sur convocation de la gérance.

**Sont Présents ou représentés :**

Madame Françoise CAGNION, propriétaire de 10 parts sociales,  
Monsieur Jean-Louis CAGNION, propriétaire de 250 parts sociales,  
Monsieur Ludovic CAGNION, propriétaire de 600 parts sociales,  
Monsieur Maximilien CAGNION, propriétaire de 140 parts sociales,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels, la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'assemblée est présidée par Monsieur Ludovic CAGNION, associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020 et quitus de gérance,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce, et décision à cet égard,
- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition des membres de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2024,
- Le rapport de gestion établi par la gérance,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

*JCC*

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce, établis par la gérance.

Puis, le président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

**PREMIERE RESOLUTION**  
**Approbation des comptes**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans ce rapport.

En application de l'article 223 quater du code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 853 038 Euros.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 juin 2024

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**DEUXIEME RESOLUTION**  
**Affectation du résultat**

L'Assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 9 242,43 Euros en totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 20 317,91 Euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**TROISIEME RESOLUTION**  
**Conventions réglementées**

Jic

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

#### **QUATRIEME RESOLUTION** **Rémunération de la gérance**

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé à la gérance, qui s'élève à :

- un montant net total de 60 116 Euros pour Monsieur Maximilien CAGNION, outre la prise en charge par la société de ses cotisations sociales obligatoires et facultatives :

RSI	14 525,00 Euros
Complémentaire SANTÉ	1 381,16 Euros
CSG DEDUCTIBLE	4 162,00 Euros
CSG NON DEDUCTIBLE (Inclus dans Rémunération).	

- un montant net total de 2 984,45 Euros pour Monsieur Jean-Louis CAGNION, outre la prise en charge par la société de ses cotisations sociales obligatoires et facultatives :

RSI	4 273,00 Euros
Complémentaire SANTÉ	1 156,26 Euros
CSG DEDUCTIBLE	0,00 Euros
CSG NON DEDUCTIBLE (Inclus dans Rémunération).	

#### **CINQUIEME RESOLUTION** **Pouvoirs pour formalités**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

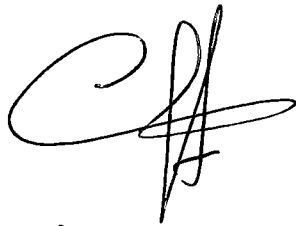
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

JLC  
—

**Certifie conforme**  
**La Gérance**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke.

le 27/12/2024

SOCIETE D'ARTICLES DOMESTIQUES  
Société à responsabilité limitée à capital variable  
Capital minimum : 1 500,00 Euros  
Siège social : 79 Impasse Des Méraudières – 38110 SAINTE BLANDINE  
523 289 619 R.C.S. VIENNE

**RESOLUTION D'AFFECTION DU RESULTAT**  
**VOTÉE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 16/12/2024**  
**EXERCICE CLOS AU 30/06/2024**


**DEUXIÈME RESOLUTION**  
**Affectation du résultat**

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à -9 242,43 Euros en totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 20 317,91 Euros.

Conformément à la loi, l'assemblée générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**Certifie conforme**  
**La Gérance**

no   
le 27/12/2024

2024  
1  
2024  
2024

JLC